

Novembre 2023

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Octobre 2023 : la croissance des ventes serait en trompe-l'œil

En octobre 2023, 12 167 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, soit 14 % de plus qu'en octobre 2022. Cette hausse est la dixième consécutive. La série serait en partie liée à la livraison différée des voitures qui avaient été commandées lors de la pénurie de matières premières en 2021 et en 2022 et à l'essor des "immatriculations tactiques". En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont augmenté de 7,2 % par rapport à la période de novembre 2021 à octobre 2022.

Les achats de voitures particulières et commerciales ont représenté 61 % des immatriculations du mois d'octobre. Ils se sont accrus de 19 % par rapport à octobre 2022, confirmant les hausses des quatorze mois précédents qui succédaient à quatorze diminutions d'affilée liées aux difficultés logistiques des constructeurs. La décarbonation du parc s'est poursuivie : les modèles électriques ont représenté 19 % des ventes contre 14 % un an auparavant.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a progressé pour le huitième mois de suite (+ 19 % en octobre), après une suite inédite de dix-huit reculs. Sur un an, ses ventes sont désormais en croissance (+ 1,9 %).

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Octobre 2023

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 804	1 463	456	1 171	1 532	7 426
Cyclomoteur	215	110	41	54	176	596
Motocyclette	229	99	32	93	131	584
Tricycle et quadricycle à moteur	101	46	21	35	63	266
Remorque légère et caravane	131	81	49	97	88	446
Camping-car	52	32	9	32	46	171
Autobus et autocar	-	5	-	-	6	11
Utilitaire dérivé de voiture (UDVP)	139	85	42	19	44	329
Camionnette	631	326	74	147	323	1 501
Camion	26	18	3	3	13	63
Tracteur routier	63	36	27	20	19	165
Remorque lourde	8	4	2	-	4	18
VASP (hors UDVP et camping-car)	36	13	8	8	13	78
Tracteur agricole	95	124	108	72	114	513
Ensemble	4 530	2 442	872	1 751	2 572	12 167

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En octobre 2023, 7 426 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une progression de 18,6 % par rapport à octobre 2022, légèrement inférieure à celle observée dans l'Hexagone (+ 20,8 %). Il s'agit de la quinzième hausse consécutive après quatorze mois de baisse continue.

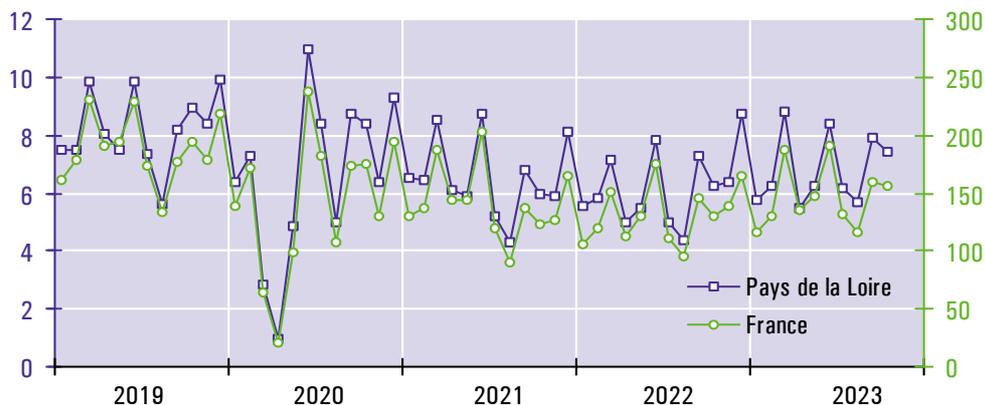
En cumul annuel, les immatriculations de voitures neuves sont en forte croissance par rapport aux douze mois antérieurs (+ 12,9 % dans la région et + 13,3 % en France). Elles sont cependant encore nettement inférieures à celles d'avant la crise sanitaire, en chute respective de 13,4 % et de 19,8 % par rapport à la période de novembre 2018 à octobre 2019.

Selon la presse spécialisée, le redressement partiel des ventes est artificiel. Il pourrait être dû :

- au rattrapage de livraison des commandes qui n'avaient pas pu être honorées en 2021 et en 2022, sous l'effet de la carence de certains intrants de l'industrie automobile (puces électroniques, métaux, plastique, ...),
- à la forte hausse des volumes tactiques depuis avril dernier, consistant, en fin de mois, à l'immatriculation (par les concessionnaires et les loueurs) de véhicules qui n'ont pas encore trouvé d'acquéreur dans le but de satisfaire les objectifs mensuels de vente.

En octobre, la part des modèles électriques s'est établie à 18,8 %, dépassant pour la neuvième fois de suite celle des voitures roulant au gazole (12,1 %). Avec 58 % des ventes, l'essence sans plomb reste néanmoins de loin le carburant préféré des Ligériens.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

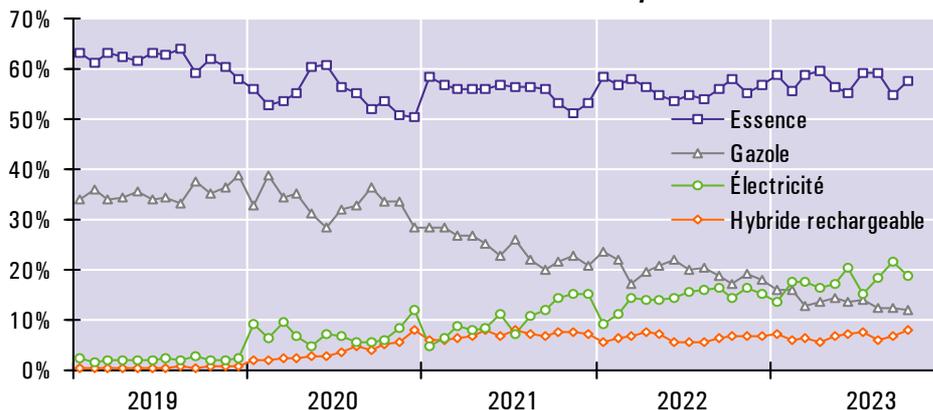
	Octobre 2023			Novembre 2022 à oct. 2023		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 804	38 %	+ 19 %	31 710	38 %	+ 13 %
Maine-et-Loire (49)	1 463	20 %	+ 21 %	16 471	20 %	+ 11 %
Mayenne (53)	456	6 %	+ 18 %	5 505	7 %	+ 17 %
Sarthe (72)	1 171	16 %	+ 12 %	12 218	15 %	+ 16 %
Vendée (85)	1 532	21 %	+ 22 %	17 250	21 %	+ 12 %
Essence	4 284	58 %	+ 18 %	47 553	57 %	+ 16 %
Gazole	897	12 %	- 16 %	12 066	15 %	- 20 %
Électricité	1 396	19 %	+ 56 %	14 572	18 %	+ 40 %
Hybride rechargeable	592	8 %	+ 38 %	5 667	7 %	+ 17 %
Autres motorisations	257	3 %	+ 9 %	3 296	4 %	+ 30 %
Personnes morales	3 223	43 %	+ 5 %	38 855	47 %	+ 7 %
Personnes physiques	4 203	57 %	+ 31 %	44 299	53 %	+ 18 %
Ensemble	7 426	100 %	+ 19 %	83 154	100 %	+ 13 %

¹ Évolution entre les immatriculations d'octobre 2023 et celles d'octobre 2022

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

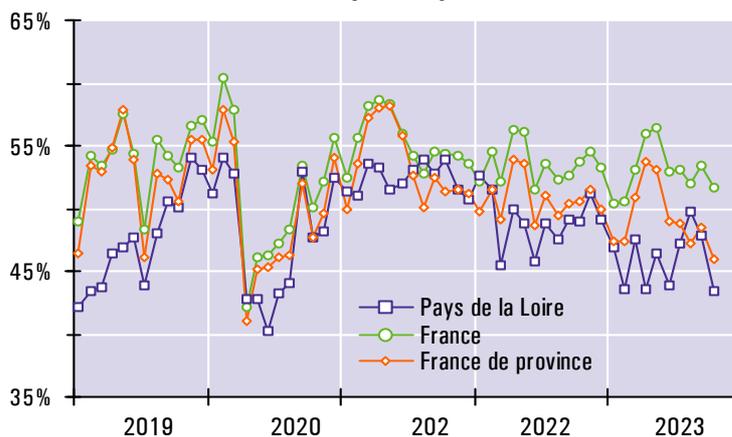


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

En octobre, la hausse du marché automobile a été portée par les personnes physiques (ménages et entreprises individuelles) dont les immatriculations ont bondi de 31,4 % par rapport à octobre 2022. Les achats de voitures par les personnes morales (État, collectivités et établissements publics, sociétés, associations, ...) ne se sont accrues que de 5,2 %.

Dans les Pays de la Loire, les personnes physiques ont ainsi rassemblé 56,6 % des ventes de voitures neuves d'octobre. Cette part s'est élevée à 48,3 % sur l'ensemble du territoire français (outre-mer inclus) et à 54,0 % en France de province.

Part des voitures particulières et commerciales neuves achetées par les personnes morales



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent treize genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

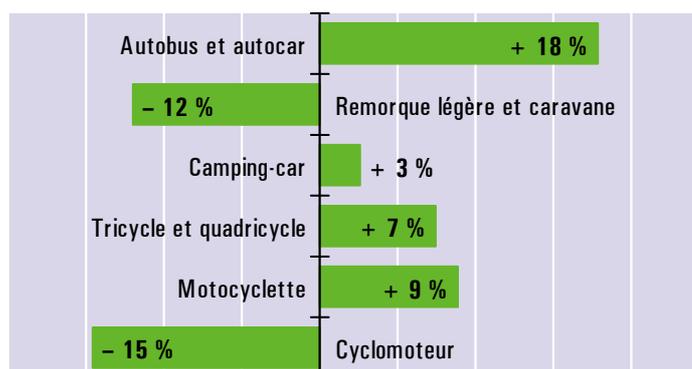
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes d'octobre ont été équivalentes à celles du même mois de 2022 (+ 0,1 %). En cumul annuel, la baisse des immatriculations est de 3,8 %. Le segment des autobus et des autocars est en croissance de 18 % : dans le Maine-et-Loire et en Vendée, une partie importante du parc a été renouvelée au cours de l'été.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont augmenté de 13 % en octobre. Les camionnettes et les utilitaires dérivés de voitures particulières ont rassemblé respectivement 72 % et 16 % des ventes du mois. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs de transport de fret sont en progression de 3,4 %. Les camions et les tracteurs routiers enregistrent des croissances à deux chiffres.

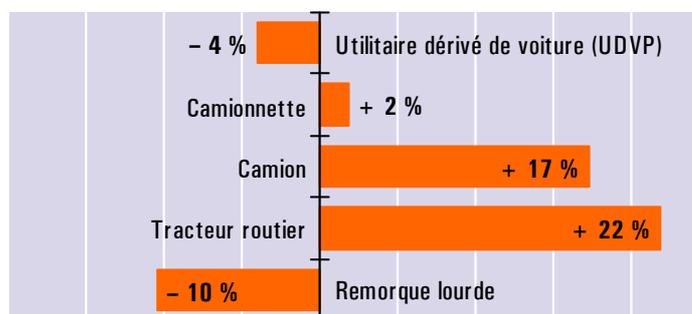
Les ventes de tracteurs agricoles ont bondi d'un quart par rapport à octobre 2022 et sont désormais en croissance de 5,1 % sur douze mois. Dans des volumes sept fois plus faibles, le segment des VASP (hors utilitaires dérivés de voitures particulières et camping-cars) est en baisse de 17 % en année glissante.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

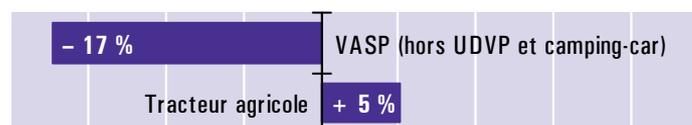
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (novembre 2022 à octobre 2023) et celles des mêmes mois un an auparavant (nov. 2021 à oct. 2022)

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/immatriculation-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent 10 à 15 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Tricycle et quadricycle à moteur

Véhicule de plus de deux roues (scooter à trois roues, quad, buggy, voiturette, ...) pourvu d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm³ et qui peut rouler plus vite que 50 km/h.

Motocyclette

Véhicule à deux roues doté d'un moteur de cylindrée d'au moins 50 cm³ et de vitesse supérieure à 50 km/h.

Cyclomoteur

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 50 km/h.

Camping-car (ou autocaravane)

Véhicule autotracté, appartenant à la catégorie des VASP, conçu pour servir de logement et dont le compartiment arrière habitable comprend les équipements inamovibles suivants : sièges, table, couchettes, coin cuisine et espaces de rangement.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Utilitaire dérivé de voiture particulière

Automobile, appartenant à la catégorie des VASP, dont la banquette arrière et les points d'ancrage de ceinture ont été retirés afin d'avoir une plus grande capacité de transport.

Camionnette

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (engin de travaux publics, ambulance, véhicule de pompiers, benne à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, food-truck, petit engin de maintenance de voirie, ...).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles ou forestiers.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les camionnettes utilisées en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des véhicules utilitaires légers en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de camionnettes est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Anne Beauval

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2023